



Présenté par Wendy Bouchard

Le dimanche 16 novembre à 20 h 50'

DROIT DE MOURIR : L'ENQUÊTE QUI DÉRANGE

Un document de Géraud Burin des Roziers (Ligne de front)

Doit-on laisser mourir **Vincent Lambert** comme le demande sa femme, ou le maintenir en vie comme le souhaitent ses parents ? Depuis plusieurs mois, la bataille judiciaire qui divise la famille de cet homme tétraplégique et muet, immobilisé depuis **6 ans** sur son lit d'hôpital, fait régulièrement la une de l'actualité.

Bien malgré lui, **Vincent Lambert**, est devenu le **symbole** de la lutte entre ceux qui veulent voir légaliser l'euthanasie, et ceux qui s'y opposent. Pour **Zone Interdite**, **Rachel Lambert**, sa femme, raconte son histoire et le combat qu'elle mène aujourd'hui.

Face aux accidents de la vie, face à nos parents qui vieillissent, la question de la fin de vie fait peur mais elle nous concerne tous.

Dans notre pays, le sujet demeure **tabou**.

Certes la **loi Leonetti** autorise des patients à demander l'arrêt d'un traitement médical trop lourd et permet aux familles de refuser que le corps médical ne prolonge des soins au-delà du raisonnable. Mais pour les médecins français, mettre fin à la vie d'un patient est toujours une décision difficile.



Elle est aussi risquée : ils peuvent avoir à répondre de leur acte devant la **justice**. Alors le plus souvent, ils préfèrent **attendre** que la mort survienne naturellement.

Cette souffrance, c'est celle de **Gino**, 92 ans, alité au milieu de son salon depuis **2 ans**, il souhaite mourir et toute sa famille se bat pour que sa volonté soit respectée mais son médecin **refuse** de l'aider à partir.

Cette enquête nous entraîne chez nos voisins belges où, depuis 2002, l'euthanasie est dépénalisée. 4 euthanasies sont pratiquées chaque jour et la demande est croissante. Depuis février 2014, l'euthanasie est même autorisée pour les enfants atteints de maladie incurable et en grande souffrance.

D'autres personnes, se sachant condamnées, décident, en toute conscience, de prendre les devants tant qu'elles en sont encore capables. Elles partent en **Suisse** où le suicide assisté est toléré. Là-bas, dans des établissements spécialisés, on les aide à mourir.

C'est même parfois devenu un **business**. Moyennant **plusieurs milliers d'euros**, ils s'administrent une injection létale, le décès survient rapidement et sans souffrance.

Des **Français** qui ont choisi de se donner la mort, grâce à ce suicide assisté, ont accepté qu'on les suive jusqu'à leur dernier souffle. En **Suisse**, certains de ces établissements font scandale, des familles leur reprochent d'avoir mené à la mort des personnes bien portantes.

- En **France**, en **Suisse**, qui sont ces « anges de la mort » qui avouent avoir aidé plusieurs personnes à mourir ?

- Comment réagissent les médecins quand les familles demandent un « geste » pour aider à partir ?

- Quelles sont les risques de dérives ?

Pendant un an, le réalisateur Géraud Burin des Roziers a enquêté sur cette question de société fondamentale :

un document exceptionnel, des révélations dérangeantes.